Cabinet Jean Marie ANDRE
Expert-comptable D.P.L.E.
Commissaire aux comptes
Expert judiciaire inscrit près la Cour d'Appel
de Besançon
9 Rue de Faltans
25220 ROCHE LEZ BEAUPRE
Tél. : 03 81 60 52 72
Port : 06 07 65 54 49
E-Mail : andrejm@wanadoo.fr

FAMILLES RURALES VAL DE VENNES
Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901
Siège social :
11 Rue de Lattre de Tassigny
25390 ORCHAMPS VENNES

****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'Association,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « **Familles Rurales VAL DE VENNES**» relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels, sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 1er Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures

exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les structures, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telle que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport

IV – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'association.

V – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

A Roche-Lez-Beaupré, le 17 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes,

Jean-Marie ANDRE
Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes inscrit

BILAN AU 31/12/2020

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 20	NET 19	PASSIF	NET 20	NET 19
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	59 800.52 €	45 167.74 €	14 632.78 €	14 663.70 €	Réserves	27 174.85 €	23 674.85 €
Immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	308.20 €	Report à nouveau	237 324.66 €	214 002.78 €
					Résultat sous contrôle Orchamps-Vennes	26 943.82 €	23 061.02 €
					Résultat sous contrôle Fournets-Luisans	9 224.92 €	8 204.92 €
					Résultat sous contrôle Flangebouche	3 222.92 €	1 574.54 €
					Résultat sous contrôle Fuans	1 526.50 €	1 199.02 €
					Résultat sous contrôle Guyans	2 216.27 €	1 489.07 €
					Résultat sous contrôle Vennes	684.64 €	533.84 €
					Résultat sous contrôle Plaimbois-Vennes	80.57 €	80.57 €
					Résultat de l'exercice	97 318.11 €	34 578.54 €
					Subvention d'investissement	0.00 €	312.72 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**59 800.52 €**	**45 167.74 €**	**14 632.78 €**	**14 971.90 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**405 717.26 €**	**308 711.87 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	292.98 €	393.54 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	31 714.78 €	7 840.34 €	23 874.44 €	35 625.28 €	Dettes fournisseurs	49 074.15 €	25 167.49 €
Autres créances diverses	45 474.81 €	0.00 €	45 474.81 €	80 441.28 €	Dettes fiscales et sociales	47 881.47 €	46 856.18 €
					Autres dettes diverses	12 787.41 €	15 102.62 €
Disponibilité	431 340.26 €		431 340.26 €	266 312.46 €	Pdt constatés d'avance	20.00 €	1 211.00 €
Charges constatées d'avance	450.98 €		450.98 €	91.78 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**508 980.83 €**	**7 840.34 €**	**501 140.49 €**	**382 470.80 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**110 056.01 €**	**88 730.83 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**568 781.35 €**	**53 008.08 €**	**515 773.27 €**	**397 442.70 €**	**TOTAL DU PASSIF**	**515 773.27 €**	**397 442.70 €**

Familles rurales
Vivre mieux !

Asso Val de Vennes - 2020

Compte de résultat

du 01/01/20 au 31/12/20

N° des comptes	CHARGES	Réal. annuel	Réal. N-1 annuel
60	**ACHATS**	**24 241.89 €**	**27 542.83 €**
	Alimentation Boisson	7 385.44 €	12 874.20 €
	Fournitures d'activites	3 023.30 €	1 604.69 €
	Eau Electricite	-€	-€
	Combustibles et Carburants	292.17 €	587.92 €
	Fournitures d'entretien	9 995.44 €	5 563.77 €
	Fournitures diverses	3 545.54 €	6 912.25 €
61	**SERVICES EXTERIEURS**	**117 129.15 €**	**143 890.80 €**
	Sous traitance repas	72 919.22 €	99 730.40 €
	Locations	252.00 €	404.23 €
	Entretien et réparation	2 792.99 €	2 570.43 €
	Prime d'assurance	2 036.94 €	2 008.48 €
	Services extérieurs divers	-€	49.25 €
	Loyers et charges locatives locaux	39 128.00 €	39 128.01 €
	Documentation générale (+AVM)	-€	-€
62	**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**	**30 718.26 €**	**56 205.25 €**
	Programme pedagogique	4 267.24 €	15 101.46 €
	Honoraires	3 718.52 €	3 844.14 €
	Frais de deplacement	65.80 €	2 518.60 €
	Reception restauration	-€	228.20 €
	Hebergement	-€	3 769.00 €
	Frais de structure divers	7 010.23 €	7 331.92 €
	Transports	-€	3 919.55 €
	MAD du personnel	15 656.47 €	19 492.38 €
63	**IMPOTS ET TAXES**	**824.85 €**	**1 843.34 €**
	Taxe sur salaire	-€	879.00 €
	Taxes diverses	824.85 €	964.34 €
64	**FRAIS DE PERSONNEL**	**421 016.66 €**	**462 201.56 €**
	Formation du personnel	9 502.36 €	11 894.00 €
	Frais divers	-€	-€
	Medecine du travail	2 290.80 €	1 872.00 €
	Rémunération du personnel	409 223.50 €	448 435.56 €
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**1 147.75 €**	**4 705.73 €**
	Subventions accordées	-€	-€
	Pertes sur créances irrécouvrables	729.95 €	1 656.18 €
	Charges diverses de gestion courantes	-€	-€
	Cotisations différents échelons	417.80 €	3 049.55 €
66	**CHARGES FINANCIERES**	**-€**	**-€**
	Interets des emprunts	-€	-€
	Frais financiers divers	-€	-€
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**4 442.37 €**	**10 049.30 €**
	Charges exceptionnelles	380.37 €	2.80 €
	Charges sur exercices antérieurs	4 062.00 €	10 046.50 €
	VNC des elements actifs cedes	-€	-€
	Charges diverses de gestion courantes	-€	-€
68	**DOTATIONS**	**7 379.16 €**	**10 393.69 €**
	Dotation aux amortissements	3 529.92 €	6 150.74 €
	Provisions depart en retraite	236.97 €	85.34 €
	Provision charges et risques divers	3 612.27 €	4 157.61 €
	TOTAL	**606 900.09 €**	**716 832.50 €**

N° des comptes	PRODUITS	Réal. annuel	Réal. N-1 annuel
70	**PRESTATION DE SERVICE**	**300 960.49 €**	**421 504.59 €**
	CAF PSO	38649.21	41 448.00 €
	CAF PSU	72 301.07 €	89 477.75 €
	CAF ASRE	-€	-€
	Aides FILAJ	0	-€
	MSA PSO	0	-€
	MSA PSU	10237.38	15 759.93 €
	Participation des familles	179692.83	274 818.91 €
	Aides aux temps libres CAF	-€	-€
	Vente de marchandises	80.00 €	-€
	Part. associations MAD personnel		-€
	Remise accordée		-€
	Participations diverses		-€
74	**SUBVENTION D'EXPLOITATION**	**324 336.76 €**	**282 679.27 €**
	Subventions Etat		-€
	Subventions Conseil régional	2 800.00 €	-€
	Subventions Conseil départemental		-€
	Commune Orchamps-Vennes	154 918.51 €	146 331.21 €
	Commune Fournets-Luisans	52 463.39 €	51 745.88 €
	Commune Fuans	2 255.19 €	2 201.92 €
	Commune Flangebouche	43 063.60 €	37 926.05 €
	Crétaion Perrin	23 341.67 €	25 778.04 €
	Commune Guyans-Vennes	12 558.78 €	10 941.89 €
	Vennes	3 995.62 €	3 894.28 €
	Subventions nationales		-€
	Subventions CAF	28 940.00 €	3 860.00 €
	Subventions intercommunales		-€
	Subventions diverses		-€
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**469.03 €**	**3 300.11 €**
	UDAF Fds special	189.03 €	80.11 €
	Produits divers de gestion courante	-€	-€
	Cotisations différents échelons	280.00 €	3 220.00 €
76	**PRODUITS FINANCIERS**	**608.09 €**	**840.51 €**
	Produits financiers divers	608.09 €	840.51 €
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**9 701.15 €**	**24 907.72 €**
	Produits exceptionnels	112.37 €	22.87 €
	Produits sur exercices anterieurs	9 276.06 €	23 670.56 €
	Produits des cessions d'él. actifs	-€	-€
	Quote part de sub. equipement	312.72 €	1 214.29 €
	Produits exeptionnels		-€
78	**REPRISE D'AMORTISSEMENTS**	**5 526.55 €**	**1 079.86 €**
	Reprises sur provision	5 526.55 €	1 079.86 €
79	**TRANSFERTS DE CHARGES**	**62 616.13 €**	**17 098.98 €**
	Transfert de charges financières		-€
	Transfert de charges exceptionnelles		-€
	FAFSEA		1 326.00 €
	Autres transferts de charges d'exploitation	48 068.53 €	4 500.00 €
	transferts de charges Chorum CPAM	14 547.60 €	11 272.98 €
	TOTAL	**704 218.20 €**	**751 411.04 €**

	2020	2019
Résultat net 2020 :	**97 318.11 €**	**34 578.54 €**

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à : orchamps vennes

Le : 04/03/2021

Nom et Qualité du signataire :

POUCHOULOU Anne

Familles Rurales Val de Vennes
Exercice clos le : 31/12/2020
Durée : 12 mois

Résultat	97 318.11 €
Total du bilan	515 773.27 €

L'excédent/déficit dégagé à la clôture de l'exercice n-1 a été affecté conformément à la décision de l'assemblée générale de la façon suivante :

- Report à nouveau :		214 002.78 €
	Résultat n-1	23 321.88 €
- Réserves :		23 674.85 €
	Affectation n-1	3 500.00 €
- Résultats sous contrôles de tiers :		
	Orchamps-Vennes	23 061.02 €
	Affectation n-1	3 882.80 €
	Fournets-Luisans	8 204.92 €
	Affectation n-1	1 020.00 €
	Flangebouche	1 574.54 €
	Affectation n-1	1 648.38 €
	Fuans	1 199.02 €
	Affectation n-1	327.48 €
	Guyans	1 489.07 €
	Affectation n-1	727.20 €
	Vennes	533.84 €
	Affectation n-1	150.80 €
	Pleimbols-Vennes	80.57 €
	Affectation n-1	- €

A la clôture de l'exercice, les fonds propres représentent un montant de :

308 399.15 €

Familles Rurales est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :

- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en trois parties :

- Des activités socio-culturelles
- Des services notamment les accueils loisirs enfants

Les sites gérés se situent :
Centre périscolaire d'Orchamps-Vennes
Centre périscolaire de Flangebouche
Centre périscolaire de Fournets
Structure Multi-Accueil à Orchamps-Vennes

Détail des cotisations adhérents par fédération :

FD nat	8.60 €	120.40 €
FD 25	6.50 €	91.00 €
FD FC	1.70 €	23.80 €
Fds de dev	1.90 €	26.60 €
Cotis asso	1.30 €	18.20 €
		280.00 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Structure fermée de mars à avril (raison CoVid)
Achats importants en produits d'entretien
(masques, gel...)
Divers mouvement de personnel
Perte contrat famille sur le SMA après confinement
Recrutement d'un directeur adjoint PE en cours
- La CAF a maintenu ses prestations de service malgré la non réalisation des heures de mars à juin
- L'association a bénéficié du chômage partiel à hauteur de 35 162.49 €

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

IMMOBILISATIONS				
Nature	Solde au 01/01	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12
Installation et Agencement	17 434.61 €		957.41 €	16 477.20 €
Matériel	- €	3 499.00 €		3 499.00 €
Matériel de transport	23 446.80 €			23 446.80 €
matériel de bureau et d'informatique	10 184.58 €		1 859.25 €	8 325.33 €
Mobilier	9 677.51 €		1 625.32 €	8 052.19 €
				- €
TOTAL GENERAL	**60 743.50 €**	**3 499.00 €**	**4 441.98 €**	**59 800.52 €**

AMORTISSEMENTS				
Nature	Solde au 01/01	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12
Installation et Agencement	5 144.75 €	1 677.15 €	957.41 €	5 864.49 €
Matériel	- €	309.08 €		309.08 €
Matériel de transport	22 628.90 €	817.90 €		23 446.80 €
matériel de bureau et d'informatique	8 628.64 €	725.79 €	1 859.25 €	7 495.18 €
Mobilier	9 677.51 €		1 625.32 €	8 052.19 €
				- €
TOTAL GENERAL	**46 079.80 €**	**3 529.92 €**	**4 441.98 €**	**45 167.74 €**

Les différents types d'investissements sont généralement amortis de 3 ans à 5 ans par mode linéaire.
Le chalet est amorti sur 15 années

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Usagers *	31 714.78 €	31 714.78 €	- €
Etat et organismes publics	39 847.58 €	39 847.58 €	- €
Collectivités locales	- €	- €	- €
Sécurité soc. et autres org. Sociaux	5 515.43 €	5 515.43 €	- €
Autres	111.80 €	111.80 €	- €
Sous total	**77 189.59 €**	**77 189.59 €**	**- €**
Charges constatées d'avance	450.98 €	450.98 €	- €
TOTAL	**77 640.57 €**	**77 640.57 €**	**- €**

* dont créances douteuses : 7 840.34 €

Charges constatées d'avances

DEFI INFORMATIQUE	408.98 €
DEFI INFORMATIQUE	42.00 €
	450.98 €

4 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

		PROVISIONS		
Nature	Solde au 01/01	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12
Congés payés	20 792.11 €	- €	7 931.11 €	12 861.00 €
Prime de précarité	6 273.94 €		2 960.36 €	3 313.58 €
Créances douteuses	9 417.09 €		3 620.69 €	5 796.40 €
Risques	308.20 €		308.20 €	- €
Retraites	85.34 €	207.64 €	- €	292.98 €

ETAT DES DETTES				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Auprès des organismes de crédit				
Autres emprunts et dettes				
Sous total	- €	- €	- €	- €
Autres Dettes				
Fournisseurs	49 074.15 €	49 074.15 €		
Autres dettes	- €	- €		
Personnel	16 619.69 €	16 619.69 €		
Usagers	11 304.77 €	11 304.77 €		
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	31 261.78 €	31 261.78 €		
Etat et autres collectivités publiques	1 482.64 €	1 482.64 €		
Union, Fédération et org. Associés				
Sous total	109 743.03 €	109 743.03 €	- €	- €
TOTAL	109 743.03 €	109 743.03 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	20.00 €	20.00 €		
TOTAL GENERAL	109 763.03 €	109 763.03 €	- €	- €

Factures non parvenues :

Cabinet André	3 360.00 €
	3 360.00 €

Produits constatés d'avances :

ADHESION	20.00 €
	20.00 €

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent comme suit :

Charges exceptionnelles et sur exercices antérieurs	
PAIES	372.68 €
PSU MSA 2019	191.48 €
Facture CTR	3 870.52 €
Régularisations diverses	7.69 €
TOTAL	**4 442.37 €**

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent comme suit :

Produits exceptionnels	
Régularisations diverses	115.70 €
UNIFORMATION	7 523.34 €
Régule PSO CAF	1 306.64 €
Cotisation FD Nationale	442.75 €
Produits des cessions d'éléments d'actifs cédés	
Quote part subvention investissement viré au résultat	316.05 €
TOTAL	**9 704.48 €**

6 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Employés	16	0.20
TOTAL	16	0.20

7 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Des provisions ont été constatées car des salariées sont susceptibles de partir en retraite dans les 10 années à venir
Le salarié ayant cotisé le nombre de trimestres requis peut faire valoir ses droits à partir de 62 ans.
Lors du départ à la retraire, le salarié perçoit une indemnité équivalente à 1/10ème de mois de salaire par année de service.